



COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-quatre et le 12 avril à 18h30
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GERARDIN Nicolas, Maire
Présents : 13	
Votants : 17	
OBJET :	Date de convocation du Conseil Municipal : 03/04/2024
Retrait de la Commune de BESSE SUR ISSOLE du SIVAAD	Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel
N° 23 / 2024	ABSENT(s) ayant donné procuration : Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques à Madame COURANT M-Christine, Madame VIAENE Nathalie à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur POURRET Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine à Madame FOUASSE Bénédicte
	ABSENTE excusée : Madame ADROVER Isabelle
	ABSENT(s) : Monsieur VINCENT Alain
	Secrétaire de séance : Madame FOUASSE Bénédicte

Monsieur le Maire informe les membres que, par courrier du 17 mars 2024, le SIVAAD fait part du retrait anticipé de la commune de BESSE SUR ISSOLE.

Par délibération du 13 mars 2024, le comité syndical a accepté ce retrait.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-19, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur le retrait anticipé de la commune de BESSE SUR ISSOLE du SIVAAD et du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
Compte tenu de :



- la transmission en Préfecture, le **16 AVR. 2024**

- de la publication, le **17 AVR. 2024**